

# CHARTRE DE PRÊT LISEUSES ELECTRONIQUES

## L'utilisateur s'engage:

- à respecter le délai de prêt (3 semaines);
- à restituer la liseuse à la bibliothèque municipale de Valdahon en l'état;
- à donner un chèque de caution, rempli à l'ordre du Trésor Public. Il sera encaissé seulement en cas de perte, de dégradation, ou de vol;
- à restituer tels quels les textes et les paramètres initialement installés;
- à ne pas réinitialiser la liseuse;
- à répondre au questionnaire pour partager des remarques sur l'utilisation de la liseuse.

## Recommandations

La liseuse est un appareil fragile qu'il faut manipuler avec précaution.

Il est conseillé de garder la housse de protection lorsque vous transportez la liseuse.

Ne soumettez jamais la liseuse à une température, une humidité ou des vibrations trop importantes, et conservez-la à l'abri du sable et de la poussière.

L'écran est fragile, il risque de casser s'il est soumis à une force ou un poids élevé. Il est sujet aux rayures et il faut donc éviter de le toucher avec des stylos ou des objets pointus hors stylet pour écran tactile.

Nettoyez l'écran uniquement avec un chiffon doux et sec.

## Conditions d'accès

Le prêt de liseuse est gratuit et réservé aux adhérents majeurs de la médiathèque dont l'abonnement est à jour.

La responsabilité de l'utilisateur est engagée par la signature d'un formulaire et par le versement d'un chèque de caution. L'utilisateur s'engage à la restituer en l'état, avec ses accessoires.

La carte de l'emprunteur doit être présentée pour retirer le matériel et ses coordonnées vérifiées par la bibliothécaire.

Lors du prêt : une assistance technique est transmise par la bibliothécaire ainsi qu'une aide au démarrage.

Lors du retour: la bibliothécaire vérifie le bon fonctionnement de la liseuse et de son équipement, en présence de l'utilisateur. Le chèque de caution sera alors restitué. Un temps d'échange est à prévoir pour accueillir les impressions, par l'intermédiaire d'un questionnaire.

## Conditions d'utilisation

Dès sa restitution la liseuse sera réinitialisée par une bibliothécaire et sa mémoire sera vidée de toute donnée enregistrée.

Le matériel est vérifié au moment du prêt et du retour, en présence de l'utilisateur. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments ne sont pas rendus.

Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois. La durée de prêt est de 3 semaines et ne peut être prolongé.

Toute anomalie ou dysfonctionnement doit être signalé lors de la restitution.

Un guide d'utilisation est remis lors de l'emprunt. Le service puisse mettre à jour les conseils d'utilisation.

## Pénalités de retard et mise en recouvrement

Le non-respect du délai de prêt entraîne des pénalités.

En cas de non-restitution après 2 semaines de retard, une procédure de mise en recouvrement sera engagée par le Trésor Public, en encaissant le chèque de caution.

